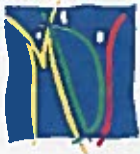


REÇU 26 MARS 2018



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil

Contrat n° 3948740.N
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE



AVENANT A effet du 16/03/2018

RESPONSABILITE CIVILE
DEFENSE / RECOURS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N°3948740.N

| | |
|---|---|
| <p>ASSURÉ</p>  | <p>FEDERATION FRANCAISE DE VOILE 17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS</p> <p>Dénommée ci-après Fédération</p> |
| <p>SOUSCRIPTEUR</p>  | <p>MUTUELLE DES SPORTIFS 2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16</p> <p>Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité Mutuelle Immatriculée au répertoire Sirène sous le n°422 801 910</p> <p>POUR LE COMPTE DE L'ASSURÉ</p> |
| <p>ASSUREUR</p>  <p>assureur militant</p> | <p>MAIF</p> <p>Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9</p> <p>Entreprise régie par le Code des assurances Autorité chargée du contrôle de l'entreprise : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 61 rue Talbott 75 436 Paris Cedex 09</p> |
| <p>Opération présentée par</p>  | <p>MDS CONSEIL 43 rue Scheffer - 75016 Paris SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ SIRET 434 560 199 00029- APE 6622Z N°Immatriculation ORIAS : 07 001 479 www.orias.fr</p> <p>Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances</p> |

REÇU 26 MARS 2018

Sur demande de la Fédération française de Voile, il a été convenu de garantir les licenciés pour la pratique individuelle du kitesurf dans le monde entier et de leur faire bénéficier des garanties prévues au contrat fédéral. Toutefois dans ce cadre l'assureur ne sera pas tenu d'exercer une action judiciaire quand l'événement qui est à l'origine du litige est survenu en dehors du territoire de la France métropolitaine, des départements d'outre-mer et des collectivités d'outre-mer de St-Barthélemy et St Martin partie française uniquement dans lesquels la mutuelle pratique des opérations d'assurance, d'Andorre et de Monaco.

Cette extension génère un appel de cotisation de 9376.34 € TTC par an.

Cette cotation ayant été établie sans éléments récents et détaillés de sinistralité, elle est susceptible de faire l'objet d'un ajustement tarifaire après examen des résultats de la sinistralité de la saison sportive.

Fait à Nancy le 16/03/2018

Signature du Souscripteur



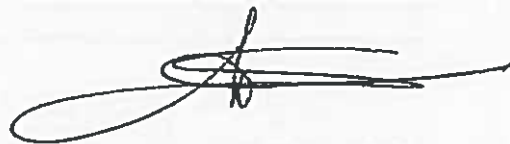
MUTUELLE DES SPORTIFS
27 rue Louis David
57822 PARIS CEDEX 16
TEL 01 53 01 56 86 - Fax 01 53 01 56 87

Signature de l'Assuré



N. HEWARD

Signature de l'assureur



MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY



GROUPE MDS
MDS Conseil

43, rue Scheffer - 75116 PARIS
☎ : 01 58 22 28 00 - 📠 : 01 58 22 21 16
SASU au capital de 330 144 €
SIRET n° 434 560 199 00029 - APE 66222
N° ORIAS : 07 071 479 (www.orias.fr)

